



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Finances

DELIBERATION
2024/ N°28

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Absents : 29

DATE D'AFFICHAGE
Le 05 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 05 avril 2024

OBJET:

**Subventions aux associations
2024**

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Lille dans un délai de
deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en
sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être
accès par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par
le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/24
ID : 059-215901125-20240411-D28_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Onze avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente Haut sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe.

Conseillers ayant donné procuration :

M. LEGRAND Francis, procuration M. BROGNIET Patrick

Mme GILSON Emmanuelle,

Mme. BELABDLI Angélique,

Mme PAGLIA Sylvia,

Mme VANDEPUTTE Valérie,

Mme CANIAU Nathalie,

M. JEZEK Christophe,

Absents excusés :

M. BECOURT Julien, M. MUSY Frédéric.

Absents :

Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 85 du 7 décembre 2023, portant adoption du budget primitif 2024,

Considérant que le budget 2024 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Considérant l'avis favorable de la commission Ressources Humaines, Finances et Politique de la Ville en date du 3 avril 2024,

Considérant la politique volontariste de la Ville d'aider les associations locales en leur apportant un soutien financier, et que les associations concernées participent au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant qu'il convient d'allouer des subventions annuelles, afin d'assurer le bon fonctionnement de ces associations locales,

Considérant que la municipalité se réserve le droit de demander la restitution de toute ou partie des subventions en cas d'inactivité ou de non-réalisation des projets,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'UCABE pour l'année 2024 et d'autoriser Madame le Maire à procéder au règlement de cette dernière.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,



S. DUHAMEL.

Signée le 12/04/24

Transmis en préfecture 15/04/24

Publié sur le site le 16/04/24